



NOTE EXPLICATIVE NOUVEAUX STATUTS LIGUE ILE DE FRANCE de BASKET

Destinataires : Présidents Clubs

Date : 07 juin 2017

Haute Importance Moyenne Importance Information

La Fédération Française de BasketBall a décidé d'harmoniser les statuts des Ligues Régionales et des Comités Départementaux tout en répondant aux directives ministérielles liées à la réforme territoriale.

A partir de ces statuts types, certains paragraphes étaient à adapter par la Ligue.

Le projet des nouveaux statuts a été adopté par le Comité Directeur Régional du 30 avril 2017.

Une réorganisation dans la présentation et dans la numérotation des articles de ces statuts pour une lecture plus facile :

- Neuf titres au lieu de quatre dans l'ancienne version.

Un ancien sommaire composé des parties suivantes :

Titre 1 : But et Composition

Titre 2 : Administration et Fonctionnement

Titre 3 : Modification des statuts et Dissolution

Titre 4 : Surveillance et Règlement Intérieur

Un nouveau sommaire composé des parties suivantes :

Titre 1 : Constitution, siège social, durée et objet

Titre 2 : Composition, Démission, Adhésion et Radiation

Titre 3 : L'Assemblée Générale

Titre 4 : Le Comité Directeur

Titre 5 : Le Président

Titre 6 : Le Bureau

Titre 7 : Ressources et Obligations

Titre 8 : Modifications statutaires et dissolution

Titre 9 : Règlement Intérieur et Formalités Administratives

Les principaux changements de ces nouveaux statuts sont les suivants:

Titre 1 :

- La Ligue Ile de France de Basketball devient la Ligue Régionale Ile-de-France de Basket Ball (nom d'usage : Ile-de-France BasketBall) ;

Titre 3 :

- Possibilité de faire son AG jusqu'au 15 juillet (avant : en fin de saison sportive)

Titre 4 :

- 24 membres élus (avant : 28 membres élus) ;
- Le nombre de femmes reste PROPORTIONNEL au NOMBRE DE LICENCIÉES Les postes restent vacants en cas de nombre insuffisant de membres se présentant ;
- Un poste de médecin obligatoire. Le poste reste vacant en cas de non présence d'un médecin dans les candidats ;
- Un élu licencié au sein de chacun des Comités Départementaux franciliens doit siéger au Comité Directeur de la Ligue ;
- Création d'une commission des Présidents composée du Président de la Ligue Régionale et de tous les Présidents des Comités Départementaux franciliens.

Titre 6 :

- Le bureau sera composé d'un tiers des membres du Comité Directeur soit 8 membres (auparavant 12 membres) dont obligatoirement les membres suivants :
- Le Président
- Les Vice-Présidents
- Le Secrétaire Général
- Le Trésorier Général

Titre 7

- Apparition de l'article 21 sur les obligations comptables de l'association.

Titre 9 :

- Le Règlement Intérieur, comme le stipule l'article 25, n'est plus à adopter à l'Assemblée Générale mais uniquement au Comité Directeur ;
- Ajout des formalités administratives de la Ligue par l'article 26.

Enfin, les statuts devront être co-signés par le Président, le Secrétaire Général mais également dorénavant par le Trésorier Général.

NB

Il est à noter que ces nouveaux statuts, soumis à l'AG extraordinaire du 17 juin 2017, et s'ils sont adoptés par celle-ci, ne rentreront en vigueur qu'en juin 2020 pour coïncider avec une nouvelle mandature.

Nombre de Pièces Jointes :

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Le Secrétaire Général Marceau DURAND	Président de la commission JURIDIQUE Christian MARZIN	Président Christian AUGER